

Dossier de presse



PRÉDATION ET FAUNE SAUVAGE

Rencontre à la Préfecture



Mardi 03 juin 2025

Reprendre les tirs de protection



Réguler toute la faune Sauvage

En Aveyron, depuis quelques semaines, les loups et vautours font de nombreuses victimes sur les troupeaux. Récemment, une dizaine d'attaques qualifiées officiellement Loup Non Ecarté ont eu lieu en Aveyron générant des dégâts non négligeables.

Dans un tel contexte, les éleveurs, chaque jour, sont terrorisés à l'idée de trouver des animaux blessés, déchiquetés, tués par les prédateurs.

L'activité de l'élevage est remise en question. Les éleveurs se sentent impuissants face à ce problème avec le sentiment de ne pas pouvoir se défendre. On ne choisit pas ce métier pour être confrontés à cette situation.

FDSEA et JA travaillent depuis de nombreuses années sur le sujet et demandent UNE REGULATION de ces espèces sauvages. Aujourd'hui, la situation devient incontrôlable pour le loup et le vautour mais aussi les sangliers et grands cervidés qui dévastent tout et pour lesquels les « points noirs » se multiplient sans réelle prise en considération. Réintroduction ne doit pas rimer avec invasion !

Le plan national loup 2024 – 2029 devait simplifier et accélérer les tirs de défense : « considérant la non-protégeabilité des troupeaux bovins, équins et asins, les préfets délivreront désormais, dès la première attaque, des autorisations de tirs de défense aux éleveurs victimes d'attaques lupines. »

Depuis le 20 mai, une consultation, « fondée sur l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, porte sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 février 2024 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup » Cet arrêté encadre le recours aux différents types de tirs de façon à garantir qu'en toute hypothèse, ces tirs répondent de manière adaptée à la prédation subie par les activités d'élevage.

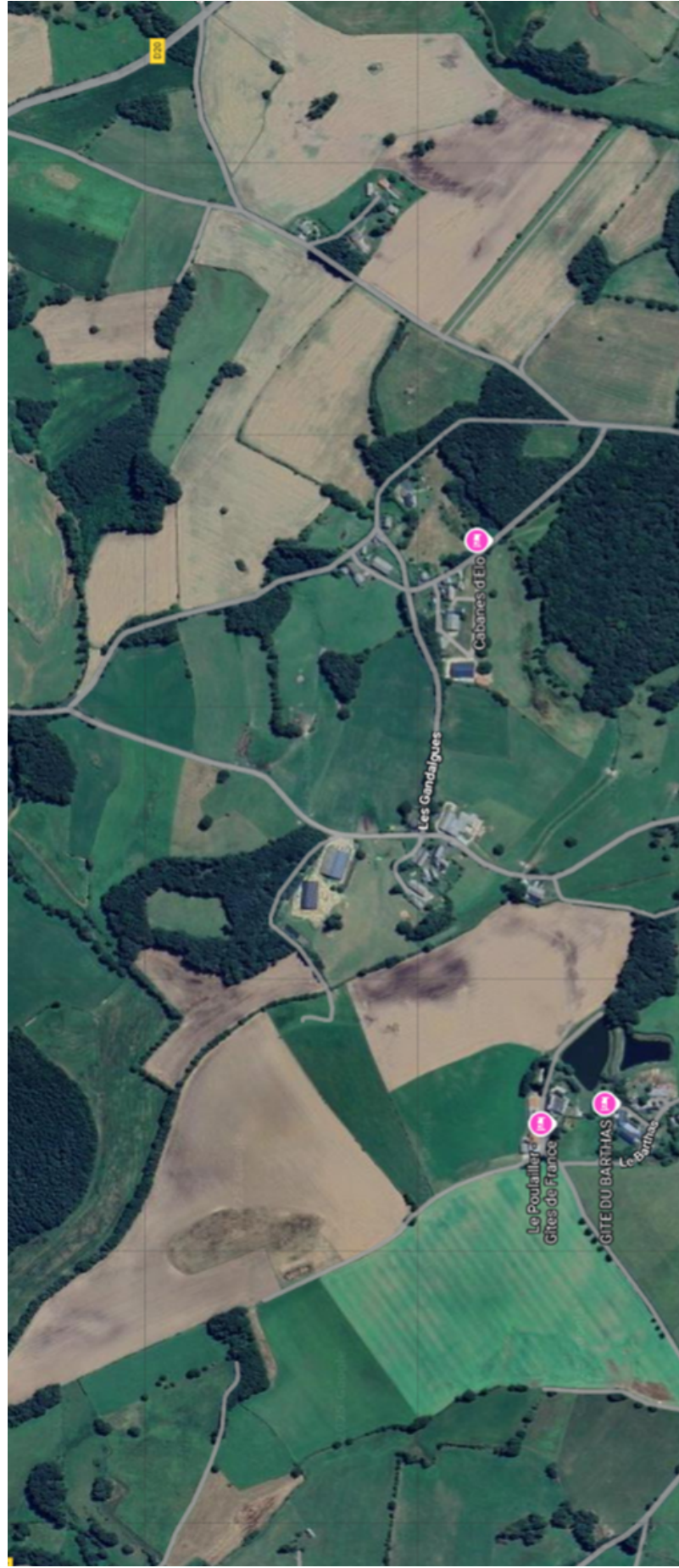
Durant cette consultation et jusqu'à qu'un nouvel arrêté paraisse, aucune nouvelle autorisation de tir ne peut être délivrée à un éleveur bovin, équin ou asin. Les éleveurs victimes se retrouvent ainsi sans aucun moyen de protection face aux prédateurs qui multiplient les attaques comme sur Golin hac actuellement.

C'est inacceptable !

Nous rappelons que la prédation est un fléau pour l'élevage. Lorsque nos troupeaux subissent une attaque, nous avons des animaux tués, blessés mais aussi d'autres dommages indirects comme les avortements ou des changements de comportements. Le stress, l'affolement, l'apeurement sont des attitudes que nous retrouvons au sein de ces troupeaux qui jusque-là étaient dociles et qui peuvent mettre en danger les éleveurs. L'élevage extensif est remis en cause par le loup, alors même que cette pratique maintient les milieux ouverts et les écosystèmes qui y sont liés.

C'est également un fléau pour l'éleveur. Bien souvent, nous entendons parler du bien-être animal, mais nous sommes également traumatisés face à ces attaques, les répercussions sur la vie familiale sont inévitables. Nous voulons pouvoir protéger nos animaux pour protéger nos éleveurs.

Nous exigeons de l'Etat qu'il respecte ses engagements en matière de simplification mais aussi dans l'allègement de la procédure administrative. La prise d'un nouvel arrêté ne doit pas suspendre protection de nos troupeaux. Nous demandons que les tirs de défense simple puissent reprendre sans délai, seul moyen légal pour protéger les troupeaux.



This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]



Contacts :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

Léo Nakich, président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 51 94 68

